

1100419201

DATE DEPOT :	2011-01-17
NUMERO DE DEPOT :	2011R004604
N° GESTION :	2010B20257
N° SIREN :	413598558
DENOMINATION :	CETH²
ADRESSE :	20 rue Quentin Bauchart 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/09/07
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	

CETH2 SA
20 Rue Quentin BAUCHART
75 008 - Paris
www.ceth.fr

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
17 JAN 2011

Jcl 20257 N° DE DÉPOT RUBCH

EC 7-9-10
Jeannes
EC unanime
EO
EC 6-12-10
07 - PA

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 07 SEPTEMBRE 2010

CERTIFIÉ CONFORME

(Extrait)

L'AN deux mille dix, (2010)
LE Sept Septembre, (07/09)
A Neuf heures (09H00),

Les membres du Conseil de surveillance de la société **CETH2 - SA** se sont réunis **le 07 septembre 2010, à 09h00**, au siège social de la Société sis 20 rue Quentin BAUCHART à Paris (08) sur convocation du Président du Conseil, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Etaient présents ou représentés :
- Monsieur Didier AMIZET, Président du Conseil de Surveillance ;
- Monsieur Dominique ETIEVANT ;
- Monsieur Paul de LACHARRIERE ;
- Madame Isabelle MOTTE ;

Etait absent excusé :
- Monsieur Francesco DONA ;

Etait invité :
- Monsieur Pascal MORAND, Directeur Général Unique ;

Le Conseil réunissant ainsi, la présence effective de plus de la moitié de ses membres en fonction peut délibérer valablement.

M. Didier AMIZET préside le Conseil qui s'est réunit à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Validation du PV de la réunion du 07/07/2010
- Présentation du plan de développement par le D.G.U., (court et moyen termes)
- Validation du plan de développement,
- Définition et mise en place du programme d'audit,
- Nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance
- Sujets divers.

.../...

.../...

IV - COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Président fait remarquer que le Conseil doit être composé de 4 membres désignés par SPTI Experts et de 2 membres désignés par les salariés ; suite au décès de M. Claude ETIVANT qu'à ce jour aucun membre n'a été proposé au Conseil.

Par conséquent, un poste est à pourvoir et le Conseil reste dans l'attente des propositions de candidatures.

*
* * *
*

Le Conseil décide de se réunir à nouveau **le jeudi 16 septembre prochain à 9h00,** pour étudier les documents réviser de M. Pascal MORAND. Documents qui doivent être adressés aux membres du Conseil le vendredi 10 septembre, au plus tard.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Le Président et un membre du Conseil de Surveillance.

M. Didier AMIZET
Président du Conseil de Surveillance